

# Le Communard

Feuille d'Infos Syndicales N°1 . Octobre 2001

## EDITO

Le numéro 1 du Communard fait le point sur le premier mandat de 6 ans que vous avez confié à vos représentants CFDT Interco de la Mairie d'Isle. Il analyse la situation et ouvre des perspectives :

Sur le projet concernant les 35h, l'Administration s'entête dans une mauvaise interprétation de la loi, malgré les nouveaux éléments apportés. Nous sommes prêts de notre côté à négocier véritablement sur une base plus équitable.

Nous sommes à l'écoute de vos suggestions et de vos critiques, n'hésitez pas à nous en faire part. **Toutes et tous aux urnes le 8 novembre pour nous confirmer votre soutien pour un syndicalisme revendicatif.**



## RTT, DU NOUVEAU !

Nous apprenons avec plaisir que l'analyse de la CFDT se révèle pertinente en ce qui concerne les 1600 heures. Le dépôt d'un amendement à l'Assemblée Nationale contre le Ministre de l'Intérieur a été retenu par la Commission des Lois. Cet amendement visait la fameuse circulaire-télégramme (que nous avons jugée sans fondement réglementaire et juridique) interprétant les 1600h **comme plafond et plancher.**

Ce télégramme a été jugé « comme allant à l'encontre de la volonté du législateur », en conséquence :

La loi n'oblige en rien le Maire à remettre en question les 13 jours supplémentaires qu'il a bien voulu nous attribuer jusqu'à maintenant au-delà des 25 jours de congés légaux. Il conserve son autonomie de décision et peut proposer sans aucun problème au contrôle de légalité le décompte suivant :

**25 jours de congés légaux**

**23 jours RTT (compensation normale pour le passage de 39h à 35h)**

**13 jours supplémentaires que le Maire peut continuer à nous accorder (5 jours acquis par le passé + 6 jours de forfaitisation des ponts)**

**pour arriver à un total de 61 jours.**

Entre les 48 jours proposés par l'Administration et les 61 jours qui nous sont dus, il existe un espace de discussion qui ne semble pas être à l'ordre du jour. Nous regrettons cette absence caractérisée de négociations.

La compensation des jours ainsi libérés doit se concrétiser par l'embauche correspondante, c'est ce que nous allons revendiquer au prochain CTP fixé à notre demande le 25 octobre 2001. La date de cette réunion était prévue en septembre, avant le Conseil Municipal. Elle a été manifestement retardée par l'Administration dans la perspective d'une mise en place à la date butoir, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

**Nous demandons l'ouverture de véritables négociations dans lesquelles nos propositions soient enfin prises en compte (les 23 jours de compensation RTT pour plus d'emplois).**

CFDT Interco . Mairie Isle

# UN PREMIER MANDAT, 6 ANS D' ACTIONS SYNDICALES A ISLE

## **Bilan et perspectives :**

Vos représentants syndicaux évaluent leur premier mandat de 6 ans. Parti d'une pratique syndicale quasi-inexistante, la section d'Isle a obtenu de l'Administration la reconnaissance de l'exercice légal du droit syndical (attribution d'un local, de moyens...).

Nous avons utilisé nos décharges d'activité de service pour 6 agents, une matinée par mois (Gérard Teissandier, Hervé Faure, Monique Faye, André Mazaleyrat, Christian Béchade, J.Claude Faucher remplacé ensuite par M.France Morelon).

Nous avons ainsi pu faire le travail d'information sur lequel nous nous étions engagés : produire des compte-rendus réguliers sur les questions abordées, débattues et négociées au CTP, vous donner les résultats des avis de CAP.

Nous avons également organisé des sondages (RTT...), des réunions et des assemblées générales du personnel pour obtenir votre avis et fixer les orientations collectives.

Nous sortons aujourd'hui le deuxième numéro du Communard, outil de communication pour mieux suivre et

comprendre les enjeux dans notre collectivité de travail.

Voyons plus précisément ce que nous avons revendiqué en 6 ans d'engagement, ce que nous avons obtenu, ce que nous allons continuer à défendre.

Dès février 96, nous faisons part à l'Administration de nos analyses et de nos propositions dans plusieurs domaines :

- L'hygiène et la sécurité
- L'augmentation de la prime annuelle
- La résorption de l'emploi précaire
- L'attribution d'un régime indemnitaire à l'ensemble du personnel
- L'élaboration d'un plan annuel de formation
- La tenue d'un tableau des avancements de grade
- La création d'emplois au moyen de la RTT.

A ce jour, nous pouvons lister les acquis, obtenus par les négociations que nous avons initiées et menées :

- Un quota de 25% pour l'embauche des enfants du personnel l'été
- L'intégration des CES/CEC (bibliothèque...)
- Le doublement de la prime annuelle en deux augmentations consécutives
- L'attribution d'une prime mensuelle (régime indemnitaire) pour

l'ensemble des agents.

L'hygiène et la sécurité, un secteur sensible :

Nous avons fait part très souvent de notre inquiétude en matière de prévention des risques. La création de la commission Hygiène et Sécurité, à laquelle nous avons contribué, a permis dans un premier temps l'achat de protections. Nous avons conscience que beaucoup reste encore à faire (locaux vétustes, amélioration des conditions de travail...).

## **Nous nous engageons à poursuivre notre action.**

Des revendications sont à affiner et à affirmer :

- L'élaboration d'un véritable plan annuel de formation. Nous les suivons au sein du CTP au coup par coup sans qu'il soit annuellement défini.
- La tenue du tableau des avancements de grade. Chaque agent, dès qu'il remplit les conditions d'avancement, soit à l'ancienneté, doit être nommé.
- Le passage des 39h aux 35h avec l'obtention de 23 jours de compensation RTT et non pas 12.
- La création d'emplois correspondant aux nombre d'heures libérées
- (voir article RTT dans ce journal).

## D'autre part,

- Nous avons obtenu l'attribution de la prime annuelle pour les emplois jeunes, la garantie de la pérennisation de ces postes en 2003.
- Nous avons toujours répondu aux demandes des salariés lorsqu'ils ont souhaité que nous intervenions auprès de l'Administration.
- Nous avons défendu 2 agents devant le conseil de discipline.

- Nous avons voté contre la forfaitisation des 6 jours de pont qui nous sont repris aujourd'hui.
- Nous devons être vigilants au sujet de l'intercommunalité. Elle pourrait avoir plus de conséquences que ne l'a laissé entendre l'Administration sur les missions et l'organisation du travail des agents.

### **CFDT Interco Section ISLE**

Local syndical : Maison  
des Associations. Avenue  
de la République.  
87170 ISLE  
Tel : 05.55.50.26.46  
3<sup>ème</sup> mardi du mois à  
partir de 17h30.

Le vote du 8 novembre se déroulera sans interruption de 10h à 16h et tout doit être mis en œuvre pour vous faciliter l'accès au bureau installé à la Mairie.

***Nous avons mené une action syndicale permanente et revendicative que nous espérons au plus près de vos préoccupations.***

***Nous avons obtenu des résultats significatifs mais nous avons conscience qu'il nous reste du chemin à faire pour améliorer les missions de service public qui nous sont confiées, les conditions de travail, l'égalité dans le déroulement des carrières.***

***Votre soutien reste plus que jamais nécessaire au contre-poids que nous représentons.***

***Affirmez le par le vote pour la liste CFDT Interco le 8 novembre, mais aussi par votre participation et votre avis. (Une seule liste en course ne veut pas dire que tout soit joué d'avance.) Plus vous serez nombreux à voter CFDT Interco, plus nous pourrons peser dans les décisions qui nous concernent toutes et tous.***

### **LISTE DES CANDIDATS PRESENTES PAR LA CFDT INTERCO AU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE :**

**Hervé FAURE, animateur chef**

**Christian BECHADE, agent technique**

**Gérard TEISSANDIER, technicien chef**

**André MAZALEYRAT, agent de maîtrise**

**Laurence DARTHOUT, rédacteur**

**Monique FAYE, agent technique**

**M.France MORELON, agent d'animation**

**J.P. DELAGE DAMON, agent technique principal**

**Valérie DESMAISON, rédacteur**

**Patrick GUITARD, agent de maîtrise**

Attention, vous allez également voter le 8 novembre pour élire vos représentants aux Commissions Administratives Paritaires et au Comité des Œuvres Sociales.

Nous vous avons informé régulièrement sur le déroulement de votre carrière avec la publication des avis des CAP. Nous avons initié et défendu un système de critères d'évaluation plus équitables pour la promotion interne (ancienneté, formation, fiche de poste établie par l'agent...) et qui, en 6 ans, a fait ses preuves.

Plusieurs agents de la Mairie d'Isle seront sur les listes de la CFDT Interco en catégories B et C, ainsi qu'au COS. En ce qui concerne le COS, notre priorité est l'action en direction des salariés et leurs familles pour une prise en charge du coût des loisirs et des vacances (participation aux frais de séjours, chèques vacances...).

## Amendements proposés par la CFDT concernant le protocole d'accord ARTT de l'Administration

Administration	CFDT Interco
Base horaire de travail hebdomadaire : 39h 7,8h par jour	OUI
Passage à 35h : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ½ jour par quinzaine</li> <li>• 1 jour par mois</li> <li>• ou un crédit de jours à l'année</li> </ul>	Mathématiquement erroné : $39h - 35h = 4h$ soit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• ½ jour par <u>semaine</u></li> <li>• 2 jours (environ) par mois</li> <li>• ou un crédit de 23 jours à l'année</li> </ul> <u>Commentaires</u> : C'est ici le point central de désaccord, l'Administration ne veut accorder que 12 jours au lieu de 23 ( <u>de ce fait, nous ne passons pas aux 35h mais aux 37h</u> ). L'État, hier comme aujourd'hui a toujours laissé et laisse encore le Maire seul responsable et juge pour accorder des jours supplémentaires. Il n'a aucune obligation de les supprimer ou autrement il s'agit « de reprendre aujourd'hui ce qui a été donné hier ».
Demi- effectif	Nous sommes d'accord, à condition qu'il y ait le recrutement correspondant aux jours ARTT attribués.
Recrutement : 4 postes Mairie et 1,5 Résidence Fleurie	Nous évaluons les besoins respectivement à, au moins, 8 et 3 emplois, à créer sur les 2 ans à venir, sachant qu'il y aura 3 ou 4 départs à la retraite dans la même période

Remarques concernant la Résidence Fleurie : l'attribution des 6 jours (forfaitisation des ponts) n'a pas été appliquée dans cette structure. Le CTP étant commun aux deux, nous attirons l'attention sur la cohérence à mettre en œuvre.



